

**COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2010**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 mars 2010 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.

Présents : Simone MANGEON, Hervé GRANDJEAN, Angélique DONDEYNE, Yvonne BALLAGUET, Sylvie MILLIERE, Nathalie DEZERT, Joël THIBAUT, Bernard BORDE, Norbert LAGNEAU, Marie-Rose PETIT, Catherine ROTA, Sylvain PICOUET.

Absent(s) excusé(s) : Jean-Pierre DEMELEUMEESTER ayant donné pouvoir à M. BORDE.

Secrétaire de séance : Yvonne BALLAGUET

I. VOTE DU TAUX DES 4 TAXES.

Présentation par la secrétaire de l'état de notification 1259 modifié et envoyé cette année par voie dématérialisée. La taxe professionnelle change c'est une compensation relais qui sera perçue en 2010.

Plusieurs propositions sont faites aux Membres du Conseil

Pour les taxes directes locales

1) garder les mêmes taux que l'an passé

Taxes	Bases prévisionnelles 2010	Si taux 2010 égal taux 2009	Produit attendu
TH	480 600	7.46 %	35 853
TFB	361 800	10.75 %	38 894
TFNB	37 700	35.02 %	13 203
Total			87 949

2) augmenter les taux

Taxes	Bases prévisionnelles 2010	Taux + 1%	Produit attendu
TH	480 600	7.53 %	36 189
TFB	361 800	10.86 %	39 291
TFNB	37 700	35.37 %	13 334
Total			88 815

Taxes	Bases prévisionnelles 2010	Taux + 2%	Produit attendu
TH	480 600	7.61 %	36 574
TFB	361 800	10.97 %	39 689
TFNB	37 700	35.72 %	13 466
Total			89 730

Taxes	Bases prévisionnelles 2010	Taux + 3%	Produit attendu
TH	480 600	7.68 %	36 910
TFB	361 800	11.07 %	40 051
TFNB	37 700	36.07 %	13 598
Total			90 560

Taxes	Bases prévisionnelles 2010	Taux + 4%	Produit attendu
TH	480 600	7.76 %	37 295
TFB	361 800	11.18 %	40 449
TFNB	37 700	36.42 %	13 730
Total			91 474

Taxes	Bases prévisionnelles 2010	Taux + 5%	Produit attendu
TH	480 600	7.83 %	37 631
TFB	361 800	11.29 %	40 847
TFNB	37 700	36.77 %	13 862
Total			92 340

Pour la taxe professionnelle (compensation relais)

Taxe professionnelle perçue en 2009 : 20 996 €

Taxe professionnelle à percevoir au minimum en 2010 : 21 103 €

La somme à percevoir se calcule de la manière suivante : taux x base prévisionnelle x 0.84

$$6.10 \times 59\,993 \times 0.84 = 3\,102 \text{ €}$$

Donc TP à percevoir en 2010 : 3 102 – 3 072 = 30 €

Soit 21 103 + 30 = 21 133 €

1) garder le même taux que l'an passé

Taxes	Bases prévisionnelles 2010	Si taux 2010 égal taux 2009	Produit attendu
TH	59 953	6.10 %	3 072
Total			3 072

2) augmenter le taux

Taxes	Bases prévisionnelles 2010	Taux + 1%	Produit attendu		
TH	59 953	6.16 %	3 102	augmentation	TP 2010
Total			3 102	30	21 133

Taxes	Bases prévisionnelles 2010	Taux + 2%	Produit attendu		
TH	59 953	6.22 %	3 132	augmentation	TP 2010
Total			3 132	60	21 163

Taxes	Bases prévisionnelles 2010	Taux + 3%	Produit attendu		
TH	59 953	6.28 %	3 163	augmentation	TP 2010
Total			3 163	91	21 194

Taxes	Bases prévisionnelles 2010	Taux + 4%	Produit attendu		
TH	59 953	6.34 %	3 193	augmentation	TP 2010
Total			3 193	121	21 224

Taxes	Bases prévisionnelles 2010	Taux + 5%	Produit attendu		
TH	59 953	6.41 %	3 228	augmentation	TP 2010
Total			3 228	156	21 259

Mme le Maire propose, qu'en raison du contexte de crise économique actuelle, l'augmentation soit raisonnable.

Le Conseil décide à l'unanimité d'augmenter les taux. Après discussion, il s'arrête sur 3 taux : 3 %, 4 % et 5 %.

Taux	Pour	Contre	Abstention
3 %	9	3	1
4 %	0	12	1
5 %	3	9	1

Augmentation des taux de 3 % soit :

TH : 7.68 %

TFB : 11.07 %

TFNB : 36.07 %

TP (compensation relais) : 6.28 %

II. PROGRAMME VOIRIE 2010.

Mme MANGEON présente le compte-rendu de la commission voirie suite à leur visite dans le village :

- rue de la Malloye, travaux préparatoires et enduits
- rue des Clouzeaux, travaux préparatoires et enduits
- rue des Vergers, travaux préparatoires et enduits
(pour 120 m² à l'entrée sud du hameau des Bois Plantés)

Tous les trous constatés sur les voiries communales seront comblés provisoirement par Dominique.

Coût des travaux : 50 106.20 €

Après délibération, le Conseil décide de retirer la rue de la Malloye (- 18 000 €) et de budgéter 50 000 € pour les voiries, les 18 000 € seront utilisés pour d'autres voiries. Le Conseil mandate Mme MANGEON pour la signature du programme voirie 2010.

III. CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE MODERNISATION DES VOIES COMMUNALES

Mme MANGEON informe l'assemblée de la nécessité de créer un groupement de commandes entre plusieurs communes pour permettre à ses membres de préparer et de passer des commandes pour les travaux d'entretien (préparation des chaussées et enduits superficiels) de leur voirie communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Mme MANGEON à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes avec les communes d'Armeau, Les Bordes, Bussy le Repos, Chaumot, Collemiers, Cornant, Dixmont, Egriselles-le-Bocage, Etigny, Marsangy, Passy, Piffonds, Rousson et Subligny. Le groupement est créé pour une durée de trois ans, à compter de la date de la dernière signature des membres.

ACCEPTTE le groupement de commandes comme stipulé dans la convention ; ce groupement a pour objet de permettre aux membres de préparer et passer commande pour les travaux d'entretien (préparation des chaussées et enduits superficiels) de la voirie communale. Chaque membre s'engage à passer, au terme des procédures de commande organisées dans le cadre du groupement, le marché correspondant aux besoins indiqués au lancement de la consultation.

ACCEPTTE que la commune de Marsangy soit coordonnateur du groupement.

ACCEPTTE de participer aux frais de publicité et des frais de gestion que le coordonnateur a engagés en divisant le coût total de la facture par le nombre de communes concernées pour les travaux prévus dans l'année considérée.

AUTORISE Mme MANGEON à signer la convention ci-jointe.

IV. DEVIS M. GARNY (entreprise e'TP) reçu ce matin

1) Enrobé à froid (devis n° 2010/04/01)

Fourniture livraison et mise en place d'enrobé à froid dans les trous à différents endroits de la commune soit un prix à la tonne de 255 €.

Mise en place d'une émulsion bitumeuse à la main en bi-couches sur les reprises enrobé et éventuellement en renforcement de surface sur différents endroits, soit un prix au M² HT de :

De 0 à 50 M ²	17 €
De 51 à 100 M ²	15 €
De 101 à 200 M ²	13 €
De 201 à 500 M ²	11 €

Le devis est refusé car 5 tonnes d'enrobé viennent d'être réceptionnées. M. PICOUET et M. BORDE interviennent en demandant que lors de la pose de l'enrobé il faudrait louer une dameuse. Le Conseil accepte.

2) Clôture du château d'eau (devis n° 2010/04/02)

Cette opération comprend le traçage, l'exécution des trous, la fixation des poteaux de clôture, la pose du portail, et la pose du grillage, soit un prix au ML sans fourniture sauf le béton de fixation et matériel de l'entreprise de 2 420. 70 € TTC

Présence de l'employé communal avec l'entreprise durant la durée du chantier. Le Conseil accepte à l'unanimité, ce montant sera budgété sur le budget EAU.

3) Route petit Vil-Cul et Vil-Cul (devis n° 2010/04/03)

Petit Vil-Cul : cette opération comprend le décapage à - 30 cm, le chargement et l'évacuation, la fourniture et mise en place d'un géotextil, la fourniture, la mise en place et le compactage d'enrobé chaud noir, soit sur 10 cm un prix au M² HT de 5 600 €.

Vil-Cul : cette opération comprend la fourniture et mise en place d'émulsion en bi-couche juste après que l'employé communale ait rebouché les trous avec l'enrobé stockable, soit un prix au M² HT de 750 €.

Présence de l'employé communal avec l'entreprise durant la durée du chantier.

Coût des travaux 7 594.60 € TTC

Le conseil refuse le devis pour les mêmes raisons que le devis n° 2010/04/01 (enrobé à froid)

4) Route petit Vil-Cul (devis n° 2010/04/04)

Cette opération comprend la fourniture et mise en place de buses en béton armé diam 300, y compris un regard de collecte et un avaloir piqué dans l'angle, soit un prix au ML HT y compris les remises en état et émulsion des abords de 1 800 €.

Cette opération ne pourra se réaliser que si la commune obtient l'autorisation écrite de rejet dans la mare, et la présence de l'employé communal avec l'entreprise pour la durée du chantier.

Coût des travaux 2 152.80 € TTC

Le Conseil accepte sous réserve que les deux voisins soient d'accord. Mme MANGEON a rencontré M. ALEXANDRE, il a donné son autorisation. Elle va contacter l'autre personne.

V. ACHAT TONDEUSE.

Mme MANGEON présente les deux devis reçus :

- SYPRO 1662.44 € TTC
- Garage VALENTIN 1823.10 € TTC

Après délibération, le Conseil choisit le devis du garage VALENTIN. Cette dépense sera budgétée sur le budget EAU (entretien du château d'eau et de la station de pompage)

VI. DISSIMULATION DES RESEAUX RUE DES BRUYERES, HAUTE, DES CLOUZEUX.

Mme MANGEON présente le devis reçu du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Sens-Sud.

Participation de la commune pour un montant de 133 500 € TTC dont 8 500 € de TVA à budgétiser récupérable.

Reprise cablage FT : 800 à 3 000 € par opération.

Après délibération, le Conseil décide de budgétiser 50 000 € (25 000 € pour l'électricité et 25 000 € pour FT). La dissimulation des réseaux étant un coût important pour la commune, celle-ci sera effectuée par tranche.

VII. VOTE DE LA TAXE D'ENLEVEMENT D'ORDURES MENAGERES.

Mme MANGEON présente la proposition de la commission finance 45 000 € (même proposition que l'an passé)

Après délibération, le Conseil accepte la proposition d'un montant de 45 000 €.

VIII. SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2010

Nom de l'association	Subvention perçue en 2009	Subvention proposée en 2010	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADMR	250.00 €	250.00 €	12	0	1
A.S.E.A.M.A.S	50.00 €	50.00 €	12	0	1
Club de l'Espoir	300.00 €	300.00 €	12	0	1
Sapeurs Pompiers	2 367.20 €	2 367.20 €	12	0	1
Judo de Cornant	100.00 €	100.00 €	9	4	0
Les Majorettes	610.00 €	610.00 €	10	0	3
MFR de GRON	100.00 €	100.00 €	13	0	0
Coopérative Scolaire	180.00 €	180.00 €	13	0	0
SPA	50.00 €	50.00 €	9	1	3
Les Chasseurs	180.00 €	150.00 €	12	0	1
Gardons nos petits Colombariens	4 000 €	500.00 €	13	0	0
Les Jardiniers d'Yvonne	2 propositions :	800.00 €	6	4	3
		1 000 €	4	6	3

IX. PARTICIPATIONS 2010 OBLIGATOIRES

Fourrière du Sénonais : $0.77 \times 585 = 450.45 \text{ €}$

SIVOS Collèges du Sénonais : 2 264.14 € (30 élèves sur la commune : 75.47/élève)

Syndicat Transport Scolaire de Nailly : $1.10 \times 585 = 643.50 \text{ €}$

X. REGULARISATION DU DOSSIER DE DECLARATION DE LA LOI SUR L'EAU DE L'ETANG COMMUNAL

Afin de légaliser l'étang au niveau de la loi l'étang et le bureau d'étude de MAILLOT étant en liquidation, Mme MANGEON présente le devis reçu de la société CENTRAL ENVIRONNEMENT (bureau d'étude gérant les études d'eau de Gron, Sens, Collemiers et réseau d'eau de Collemiers) pour un montant de 11 601.20 € TTC. Cette somme sera budgétée sur le budget EAU. Cependant, deux devis supplémentaires vont être réclamés à deux bureaux d'étude indiqués par M. GRANDJEAN.

XI. VOTE DU BUDGET COMMUNE ET EAU

Le budget COMMUNE s'équilibre à 559 134.67 € et le budget EAU s'équilibre à 374 682.92 €.

Les membres du Conseil votent les budgets COMMUNE et EAU à l'unanimité.

XII. QUESTIONS DIVERSES

- ~ Mme MANGEON informe les Membres du Conseil qu'il n'y aura pas de subventions pour le Columbarium de la DGE et du Conseil Général.*
- ~ Mme MANGEON explique qu'elle a reçu un courrier de Mme FORT à laquelle elle avait réclamé des subventions (Columbarium et Aménagement de la salle du Conseil). Une seule des deux pourra être examinée.*

Date de la prochaine réunion de Conseil : vendredi 21 mai 2010.

La séance est levée à 23h45.